ques coups de fusil échangés à proximité des stations les plus importantes entre les commandos d'avant-garde et de faibles détachements de police.

Les Boers sont libres de leurs mouvements et c'est ce qui en explique l'extraordinaire rapidité. Les troupes britanniques massées au sud de l'Orange n'ont pu, en dépit des assurances de lord Kitchener, entreprendre la poursuite des envahisseurs. Tout ce qu'elles peuvent faire est de barrer la route à Dewet, au redoutable Dewet qui guette le moindre jour entre les lignes anglaises pour se précipiter à son tour vers le Cap.

Lord Kitchener peut à peine garder les places conquises avec tant de peine par lord Roberts ; il manque d'hommes ; il manque de vivres. Les garnisons de Prétoria et de Johannesburg ne sont même pas capables de pourvoir à la sécurité des mines d'or, que de hardis détachements boers viennent incendier presque sous leurs yeux. Si lord Kitchener, pour aller au secours du Cap, abandonne le Transvaal, il est à peu près certain de ne pouvoir y rentrer ; et d'autre part, s'il ne va pas au secours du Cap, le sort de la colonie entière est menacé.

Tandis que les généraux anglais réfléchissent anxieusement sur ce terrible dilemme les commandos boers poursuivent leurs succès. Ceux qui ont suivi la route de Port-Elizabeth et ceux qui ont suivi la ligne de Capetown sont arrivés respectivement en face des stations de Craddock et de Murraysburg : entre eux s'étend le district de Graaf-Reinet soulevé en leur faveur.

Les garnisons anglaises qui, en face des envahisseurs, occupent encore, de l'est à l'ouest, Somerset, Graaf-Reinet, Beaufort-West, ne pourront tenir longtemps, et c'est beaucoup plus au sud qu'il faudra reporter la ligne de défense de Capetown. S'il est vrai, comme le donnent à penser les rigueurs exercées contre les fermiers afrikanders de la région, que les districts de Beaufort-West et de Fraseburg sont en rébellion, il faudra se reculer jusque sur les derniers degrés du gigantesque escalier formé près de la côte par le plateau africain.

Les Anglais sentent que le péril est extrême ; leurs navires de guerre débarquent des canons dans les ports « par précaution » et les autorités distribuent des armes à la population civile ; mesure suprême et qui ne laisse pas d'être fort périlleuse, étant donné la faible minorité de sujets loyalistes que « Sa Majesté » la Queen britannique compte dans la colonie du Cap.

Précautions anglaises à Capetown

Le Cap, 3 janvier. — Le garde-côtes *Monarch* débarquera demain des canons, par mesure de précaution.

Mille quatre cents prisonniers boers ont été embarqués aujourd'hui pour Sainte-Hélène.

On a opéré la saisie d'une grande quantité de balles et de dynamite dans le district de Fraserberg.

Le recrutement se poursuit ici avec la plus grande activité.

LES BOERS DANS LE NATAL

Les Boers ne se sont pas contentés d'envahir la colonie du Cap. Ils ont aussi pénétré, comme on le sait, dans le Natal, autre colonie anglaise située à l'est de l'Etat d'Orange, et le sort que les Anglais sont obligés de se défendre partout à la fois dans tout le sud de l'Afrique.

— On mande de Durban au *Standard*, le 2 janvier :

Des Boers en armes sont toujours dans le voisinage de Ladysmith ; des éclaireurs anglais rencontrés à Umbulwana cat dû tourner bride.

LA GUERRE DE CHINE

Coup de patte de l'Ours russe

Londres, 3 janvier. — Le correspondant du *Times* à Pékin lui télégraphie :

« La Russie vient de conclure un arrangement avec la Chine, relativement à l'occupation militaire russe du Feng-tien, qui forme la province la plus méridionale et la plus importante de la Mandchourie, et relativement au rétablissement de l'administration Russie.

» Les pouvoirs donnés au résident russe de Mouaden sont analogues à ceux dont jouit le résident russe de Bokhara ou un résident anglais dans les Etats indigènes de l'Inde.

» Cet arrangement sera nécessairement suivi d'arrangements similaires pour les deux autres provinces, et alors la Mandchourie tout entière se trouvera « de facto » sous le protectorat russe, la Russie ayant déjà, d'après un arrangement intérieur, le droit de maintenir toutes les troupes nécessaires à la protection de la voie ferrée. »

Un armistice

La nouvelle que nous annoncions hier, relativement à un armistice entre la Chine et les puissances, paraît confirmée.

On télégraphie, en effet, aujourd'hui, de Pékin, que toutes les expéditions militaires ont été arrêtées.

L'Amnistie en Belgique

TEXTE DE LA LOI

Bruxelles, 3 janvier. — Le *Moniteur* du 1er janvier contient le texte de la loi accordant amnistie en faveur des réfractaires, des retardataires et des déserteurs.

Voici les articles principaux de la loi :

Article premier. Amnistie est accordée : 1° Aux réfractaires et aux retardataires ; 2° Aux militaires condamnés ou en prévention pour désertion, même accompagnés de vente ou de non-reproduction d'effets ; 3° Aux militaires actuellement en désertion, même si, en désertant, ils ont emporté leurs effets d'habillement, d'équipement ou d'armement et ne peuvent les reproduire.

Art. 2. — Les déserteurs, réfractaires ou retardataires visés à l'article 3 et qui résident à l'étranger pourront faire leur déclaration de soumission devant les agents diplomatiques ou consulaires belges.

1° Les volontaires sans prime qui ont atteint l'âge de trente ans révolus ou dont l'absence est antérieure au 1er octobre 1892.

Toutefois, ceux d'entre eux qui ont été déclarés réfractaires ou retardataires ou qui ont été incorporés sur pièces comme miliciens se verront éventuellement appliquer les dispositions de la présente loi visant les militaires de ces catégories ;

2. Les réfractaires et les retardataires qui ont atteint l'âge de 34 ans révolus ;

3. Les militaires appartenant aux contingents de milice de 1887 et des années antérieures.

Art. 3. — Tous les autres militaires en désertion et les autres réfractaires ou retardataires devront se présenter en personne pour faire leur déclaration de soumission, savoir :

A. Les déserteurs et les réfractaires incorporés sur pièces, à leur chef de corps ou bien au commandant de l'une ou l'autre province ;

B. Les réfractaires et les retardataires qui ne sont pas incorporés, devant le gouverneur de la province dans laquelle leur inscription pour le tirage au sort devait être ou a été requise.

Art. 4. — Sont de droit amnistiés, conformément à l'article 1er, sans aucune formalité préalable de leur part et sans aucune obligation de service ultérieure ;

Art. 5. — Les formalités imposées par les articles 3 et 4 devront être accomplies dans le délai ;

De trois mois, pour ceux des intéressés qui résident en Belgique;

De trois mois, pour ceux qui résident dans un pays limitrophe de la Belgique;

De douze mois, pour ceux qui résident dans un autre pays de l'Europe;

De deux ans, pour ceux qui sont hors du territoire de Belgique.

Néanmoins les intéressés qui pourraient alléguer des causes d'ignorance des détails indiqués ci-dessus, jugées valables par la cour d'appel de leur domicile, seront encore admis à remplir les formalités imposées par les articles 3 et 4 dans les trente jours de la décision de la cour.

La cour d'appel sera saisie de la réclamation par simple requête.

Art. 9. Les militaires revêtus d'un grade avant leur désertion le perdent en même temps qu'ils bénéficient de la présente loi d'amnistie.

LE TIMBRE DU SOLDAT

Paris, 3 janvier. — Nous avons annoncé hier la promulgation à l'*Officiel*, grâce à l'initiative de Millerand, ministre des Postes et télégraphes, de la loi qui accorde aux sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer et à l'armée coloniale en activité la franchise postale pour deux lettres par mois.

On sait que cette proposition de loi, que Millerand vient de faire appliquer, avait été déposée à la Chambre et vaillamment soutenue par le citoyen Coutant, député socialiste de la Seine.

A l'administration des postes, on se préoccupe actuellement de faire établir un nouveau type de timbre qui sera celui du soldat. Mais, en attendant que l'artiste graveur, à l'exécution duquel il a été confié, ait terminé les modèles qui seront soumis à l'approbation du ministre, l'administration a décidé que les militaires feraient provisoirement usage du timbre ordinaire à 15 centimes.

La quantité nécessaire de timbres, par les soins du sous-secrétaire d'Etat aux postes, sera mise à la disposition des ministres de la guerre, des colonies et de la marine, qui les feront parvenir aux officiers commandant les régiments de toutes armes. La répartition en sera faite aux hommes par le vaguemestre.

Afin que les deux timbres accordés par mois aux militaires ne puissent être vendus et soient bien réellement utilisés par eux, l'administration fera apposer en travers des vignettes les deux lettres F. M., signifiant « franchise militaire ».

D'autre part, par surcroît de précautions, un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles le soldat devra expédier sa correspondance bénéficiant de la franchise. Aux termes de ce règlement, ses lettres devront être remises par lui au vaguemestre qui se chargera du soin de les mettre à la poste.

La grève d'Anvers

Anvers, 3 janvier. — Cet après-midi, dans une réunion privée, les grévistes, après une longue discussion, ont décidé, dit-on, de reprendre le travail demain.

La garde civique a été licenciée ce soir. Tout est calme en ville.

UN INCIDENT MILITARISTE

Londres, 3 janvier. — On mande de Constantinople au « Daily Express » qu'un grave incident aurait eu lieu, il y a quelques jours, dans la salle de concert « Concordia » à Péra.

Voici le récit de cet incident :

« Trois officiers français, dont l'un escortait une dame, assistaient au spectacle. Après la chute du rideau, cet officier quitta la salle pour chercher le manteau de la dame. Pendant son absence, celle-ci fut insultée par un officier turc. L'officier français, mis au courant de ce qui s'était passé, souffleta le Turc. Celui-ci ayant tiré son épée, l'officier français le tua net d'un coup de revolver.

» Les assistants essayèrent de s'emparer de l'officier français, mais celui-ci les menaça de son revolver et déclara qu'il brûlerait la cervelle au premier qui mettrait la main sur lui. Il se rendit ensuite à l'ambassade française.

Les choses en sont-là.

Faits Divers

Hors Rétrospective

LES CRIMES DES COUVENTS

Religieuses voleuses d'enfants

Liège, 3 janvier. — L'*Express*, de Liège, fait le récit émouvant d'une criminelle tentative de rapt, commise par les religieuses d'un couvent de cette ville.

Il s'agit d'une jeune fille qui avait été confiée à la garde des sœurs pendant une instance en divorce. Au cours des vacances dernières, l'enfant étant malade, la mère obtint du juge des référés que sa fille lui serait rendue.

Aussitôt elle se rendit au couvent où elle réclama son enfant ; on lui répondit qu'elle était partie avec le père. L'huissier du tribunal et le greffier vinrent signifier le jugement et sommèrent la supérieure de s'y soumettre. Celle-ci répondit simplement : « Je vous donne ma parole d'honneur que l'enfant n'est plus ici ! »

Une perquisition fut décidée et, dit l'*Express*, « la visite des lieux commença. Malgré les protestations de la supérieure du couvent, on commença par le jardin qui est si vaste et qui fut fouillé sans qu'on découvrit la moindre trace de la fillette.

« L'huissier et le greffier allaient se retirer et Mme X... les suivait quand son cœur de mère lui inspira une idée touchante. Au milieu du jardin, elle cria de toutes ses forces le nom de l'enfant, à plusieurs reprises.

« L'effet ne se fit pas attendre et, d'un coin éloigné de ce vaste jardin partit un cri déchirant :

« Maman ! Maman ! »

« Secouée par une émotion profonde et radieuse en même temps, la mère s'écria : « Ma petite est là, j'en étais sûre. »

« On se dirigea donc vers l'endroit d'où les cris semblaient venir et l'on se trouva devant une sorte de souterrain conduisant au refuge du couvent.

« Là, dans un réduit, la fillette, une charmante enfant de sept ans, se débattait dans les bras d'une religieuse qui essayait de la maintenir et aurait même cherché à étouffer ses cris ; l'enfant jouait des pieds, des poings tant et si bien qu'elle se tirait des mains de la religieuse et alla se jeter dans les bras de sa mère. »

Donc la supérieure du couvent prêtait la main à un rapt sciemment perpétré, puisqu'elle avait connaissance du jugement intervenu.

Et maintenant, que vont faire les autorités liégeoises ?

UN TORPILLEUR

abordé par un Remorqueur

Brest 3 janvier. — Par suite de la forte brume qui règne sur la côte le croiseur-torpilleur « Fleurus » de l'escadre du Nord, a été abordé ce matin à huit heures dans le goulet, à Brest par le « Menhir » remorqueur des mouvements du port qui faisait son service en rade.

Le « Menhir » a abordé le « Fleurus » par babord avant lui faisant à la ligne de flottaison deux grandes déchirures de cinq mètres et de deux mètres.

Au moment de l'abordage les équipages des deux navires étaient montés sur le pont.

Les secours ont été rapidement organisés sur le *Fleurus* où les paliers Makarof ont été mis en place pour empêcher l'eau d'envahir les compartiments du croiseur-torpilleur qui a pu ainsi se maintenir sur l'eau.

L'accident a été signalé à la préfecture maritime par le cuirassé *Masséna*, avec demande de préparer un bassin dans le port pour recevoir le *Fleurus*.

On ignore l'importance des dégâts causés au *Fleurus*, qui sera remorqué au port de guerre et échoué dans le bassin.

Le *Fleurus*, commandé par le capitaine de frégate Adigard, a, en temps normal, 160 hommes d'équipage, mais par suite de la réduction des effectifs pendant l'hiver, il n'avait que 120 hommes.

Le *Fleurus* a été lancé en 1898. Il déplace 1,306 tonnes et file 18 nœuds.

UN COLONEL VOLEUR

Belgrade, 3 janvier. — Il y a quelques jours, le chef de la section géographique au ministère de la guerre, le colonel Simonovitch a été arrêté sous l'inculpation d'avoir détourné des sommes considérables qui lui avaient été confiées pour le service qu'il dirige.

Le colonel Simonovitch s'est suicidé aujourd'hui dans sa prison.

SOLDATS ASSASSINS

Cherbourg, 3 janvier. — La nuit dernière, six soldats d'infanterie coloniale ont attaqué un soldat du 26e de ligne et l'ont à moitié assommé. C'est à grand peine que ce malheureux a pu regagner sa caserne.

Renseigné sur ces faits, le général Solard, commandant la 3e brigade, a infligé quinze jours de salle de police à ce jeune soldat pour ne pas s'être défendu ! — C'est un comble !

En outre, le général a autorisé les militaires sous ses ordres à faire usage de leurs armes en cas de légitime défense.

Des représailles sont à craindre, car il règne une vive inimitié entre les marsoins et les lignards.

ARRESTATION D'UN FROCARD

LES EXPLOITS D'UN SATYRE EN SOUTANE

Lorient, 3 janvier. — Un scandale très grave a éclaté hier à Quimperlé.

Voici ce que l'on connaît à l'heure actuelle à ce sujet.

Depuis longtemps déjà, la police de Quimperlé surveillait les agissements d'un certain abbé Havas, chef de la musique cléricale de l'endroit, directeur du cercle catholique et aussi aumônier des frères ignorantins, contre qui de nombreuses plaintes avaient été déposées pour attentats aux mœurs.

M. Chassaing, commissaire de police, conduisait une discrète enquête, il surveillait activement et sans éveiller les soupçons, les agissements du galant abbé, surtout ces jours derniers. Il put recueillir les dépositions les plus graves. En face de ce dossier formidable le parquet de Quimperlé n'a pas hésité à lancer un mandat d'amener contre l'abbé Havas. Il vient d'être mis à exécution.

L'affaire fut menée habilement et l'abbé Havas ne se doutait de rien. Aussi grande fut sa surprise, lorsque, hier soir, il fut arrêté à l'instant où il descendait de voiture, revenant chanter la grand'messe dans une commune voisine.

Cette arrestation s'est opérée sans incident, grâce aux mesures du commissaire de police. La nouvelle a causé une grosse émotion à Quimperlé.

La population est indignée et l'on chuchote tout bas les faits immoraux de cet abbé, dont le passé est entaché d'autres faits plus édifiants, et qui vont bientôt être rendus publics.

Nous allons faire notre enquête à ce sujet et nous reviendrons sur les faits scandaleux qui ont occasionné l'arrestation de l'abbé Havas.

UN DÉRAILLEMENT

Nombreux blessés

Toulouse, 3 janvier. — Le train de voyageurs 537 a déraillé en entrant en gare de Castelnaudary, près de Toulouse, sur la ligne de Bize.

En raison des fêtes du jour de l'An, les voyageurs étaient nombreux et la panique fut grande.

Les wagons couchés sur le côté, serrés les uns contre les autres ne formaient qu'un amas, d'où partaient des cris de détresse.

Fort heureusement le train avait ralenti et le choc ne fut pas trop fort. Il n'y a pas eu de morts, mais les blessés sont nombreux.

Immédiatement, les secours furent organisés. Le chef de gare donna ordre de fermer les voies et se porta avec une équipe vers le train en détresse.

Le déblaiement fut pénible et long et il continue encore.

Le nombre des blessés n'a pu encore être établi.

Plusieurs d'entre eux ont quitté la gare sans attendre un pansement.

Cinq sont grièvement blessés.

Le garde-frein Gely et un militaire qui rentrait de permission ont eu une jambe broyée.

TERRIBLE DRAME DE LA FOLIE

Quatre victimes

Paris, 3 janvier. — Mme veuve Sophie Chalmendrey, âgée de 65 ans, marchande des quatre-saisons dans le faubourg Saint-Antoine, où elle est fort connue sous le surnom « de la femme à la barbe », avait à la suite d'une chute, faite au mois d'octobre dernier, donné des signes d'aliénation mentale. Folie douce qui ne pouvait faire prévoir le drame qui s'est déroulé ce matin.

Mme Chalmendrey occupait au 8 du passage Abel-Leblanc, dans la rue de Charenton, un petit logement où elle vivait tranquillement avec M. Ferdinand Steckelle, âgé de soixante-onze ans, son compagnon depuis vingt ans. Ce malheureux paralysé depuis deux mois, était soigné avec un rare dévouement par la marchande de quatre-saisons.

Le 25 décembre dernier, Mme Chalmendrey avait pris chez elle, pour leur faire passer les vacances de Noël et du Jour de l'An, ses deux petits-neveux, Louis et Clotilde Ledoucet, âgés de six et huit ans, dont les parents, blanchisseurs, habitent à la Varenne-Saint-Maur.

Ce matin, contrairement à son habitude, Mme Chalmendrey ne se rendait pas aux Halles faire ses provisions.

Levée néanmoins de bonne heure elle allait et venait dans son petit logement, quand soudain, vers huit heures, une idée infernale germa dans son cerveau malade.

Prenant dans leur lit les deux pauvres petits bébés qui attendaient que leur grand'tante vînt les lever et les habiller elle les enveloppait dans leurs draps et les ligottant avec de vieux linges elle les enfermait, malgré leurs cris, dans un étroit placard, dont elle fermait la porte à double tour.

Puis, s'approchant du lit où dormait à poings fermés son vieux compagnon que les cris des enfants n'avaient pas réveillé, elle mettait le feu aux rideaux du lit.

Une épaisse fumée se dégagea aussitôt et donna heureusement l'éveil aux locataires de la maison. Ils voulurent pénétrer dans le logement de la marchande des quatre-saisons, pour porter les premiers secours, mais la porte fermée à double tour résista à leurs efforts et ils durent courir prévenir les pompiers.

Pendant que ses voisins frappaient à sa porte, Mme Chalmendrey s'armait d'un rasoir et s'en portant plusieurs coups violents à la gorge, tombait inanimée au milieu de la pièce en feu.

Bientôt, M. Boutineau, commissaire de police, qu'on avait prévenu, arriva, précédant de quelques minutes les pompiers.

Il fit enfoncer la porte du logement où un spectacle horrible l'attendait.

La folle gisait, râlante, au milieu d'une mare de sang, sur le plancher, tenant dans sa main crispée le rasoir dont elle venait de se servir.

Ferdinand Steckelle était étendu sur le lit, d'où il n'avait pu sortir et était asphyxié, et dans le placard, les deux pauvres bébés étaient couchés l'un sur l'autre.

On les transporta immédiatement à l'hôpital Trousseau, où l'on espère les sauver.

M. Ferdinand Steckelle, que l'on espère également sauver, a été transporté à l'hôpital St-Antoine ; quant à Mme veuve Chalmendrey, malgré les affreuses blessures qu'elle porte à la gorge, elle a opposé aux agents une terrible résistance, et il a fallu presque la ligoter pour la transporter à l'hôpital.

Son état est désespéré.

Les pompiers de la caserne de Chaligny n'ont pu se rendre maîtres du feu qu'après une heure de travail.

UN DRAME A BORD

Alger, 3 janvier. — La matinée du 1er janvier a été marquée à Alger par un événement tragique. Le lieutenant de machines F. Olsson a été assassiné à bord du bateau suédois *Harald*, par un novice du bord, nommé Anton Kytsonen, qui avait joyeusement fêté la nuit du 1er janvier.

Vers sept heures, le lieutenant Olsson monta sur la passerelle. Il regardait la mer, quand il fut frappé par le novice qui lui enfonça de bas en haut son couteau dans la poitrine. Le malheureux expira presque aussitôt.

Un matelot prévint le capitaine qui monta et trouva son second étendu sans connaissance.

L'assassin est mis aux fers.

Ce matin, le capitaine du Hurtu s'est rendu au consulat de Suède afin d'y faire sa déclaration. Le consul reste seul chargé de l'instruction de ce crime encore entouré de mystère.

SUICIDE D'UN BOURGEOIS

Paris, 3 janvier. — M. *Léopold Cerf*, le libraire-éditeur bien connu, dont les magasins, à Paris, sont situés rue Sainte-Anne, et dont les journaux de ce matin annonçaient la mort, s'est suicidé, le fait est maintenant établi, dans sa maison de Versailles.

M. Cerf venait de recevoir son courrier et, après avoir décacheté deux lettres seulement, il se tira un coup de revolver dans la bouche. On prétend que ces lettres lui annonçaient une mauvaise spéculation. Mais comme sa maison d'édition était fort prospère et qu'il était même président du tribunal de commerce de Versailles, ses parents croient plutôt à un suicide causé par un état maladif. D'aucuns disent aussi que c'est à la suite du chagrin de n'avoir pas été nommé chevalier de la Légion d'honneur qu'il s'est suicidé.

VENGEANCE D'UNE ABANDONNÉE

Paris, 3 janvier. — M. Georges F..., pâtissier, suivait, cette nuit, vers onze heures, la rue Monsieur-le-Prince ; il était accompagné de sa femme. Les deux époux venaient de passer la soirée chez des parents, et ils rentraient tranquillement chez eux.

Or, vers le milieu de la rue, une jeune femme, qui semblait les attendre, sortit brusquement de l'encoignure d'une porte, s'avança vers M. et Mme F..., et, s'adressant au premier, lui cria :

— Une dernière fois, reviendras-tu, oui ou non ?

Le pâtissier se détournait, voulant poursuivre sa route ; mais au même moment, la jeune femme qui l'avait apostrophé se jetait sur lui, et le frappait, dans la région du cœur, à coups de couteau. Le malheureux jeune homme — il n'a pas vingt-quatre ans — tomba comme une masse, sans pousser un cri. Sa femme saisit la meurtrière à bras-le-corps ; mais celle-ci, se débattant avec fureur, la renversa sur le trottoir et prit la fuite.

Aux cris poussés par Mme F..., un sous-officier d'artillerie qui traversait la rue accourut, alla quérir des agents et fit transporter le blessé dans une pharmacie voisine. La blessure fut reconnue très grave et le commissaire de police du quartier de l'Odéon, M. Lagaillarde, ordonna le transfert immédiat de M. F..., à l'hôpital de la Charité.

Cependant, la meurtrière avait disparu.

Le blessé, interrogé ce matin par le magistrat, a pu raconter son histoire. Pendant de longs mois, il avait eu pour amie une couturière de la rue Monsieur-le-Prince, Marie Moussiès ; il l'avait quittée pour se marier. Son amie n'avait pu se consoler de cet abandon ; à diverses reprises, elle avait tenté de reprendre les relations anciennes ; mais le pâtissier s'y était toujours refusé.

La jeune femme était passée aux menaces cette nuit elle les a exécutées. Le commissaire avait le nom et le domicile de la meurtrière ; il envoya son secrétaire à la maison [illegible] repaît.

Un train précipité d'un remblai

Relizane, 3 janvier. — Le train parti à une heure de Tiaret a déraillé sur un remblai haut de vingt mètres, entre Djilali-Ben-Amar et Mechefarn. Plusieurs agents du train et des voyageurs ont été blessés, un de ces derniers grièvement. Le tender et dix wagons sont tombés en bas du remblai, trois autres wagons sont sortis des rails, deux ont été renversés.

DANS LA RÉGION

LA GRÈVE DES TULLISTES

A CALAIS

La réunion des grévistes

Calais, 3 janvier. — Les grévistes se sont réunis hier matin à l'Elysée.

Le citoyen Salembier donne lecture d'une lettre du groupe socialiste parlementaire, annonçant le vote d'un secours de cent francs, par le groupe ; d'un télégramme de la Verrerie Ouvrière d'Albi, annonçant que les verriers ont voté 1,000 francs sur leurs salaires, pour la grève de Calais ; d'une lettre du citoyen Barnes, envoyant un chèque de 22,500 francs, produit d'une levée des mécaniciens anglais.

La lecture de ces lettres est accueillie par de chaleureux applaudissements.

Salembier remercie les camarades d'Angleterre.

Parlant ensuite des verriers de Carmaux, il rappelle quelle lutte héroïque ils ont soutenue quelles persécutions ils ont subies, quelles privations ils ont dû s'imposer, avec quel courage indomptable ils ont résisté aux tentatives, pour les asservir, du patron Reységuier.

Maintenant qu'ils ont fondé la Verrerie Ouvrière d'Albi, ils abandonnent encore le tiers de leurs salaires pour éteindre les dettes anciennes. Et c'est sur leurs salaires déjà réduits qu'ils font encore le sacrifice de 1,000 francs pour se porter au secours des tullistes de Calais.

Aux acclamations de la salle, Salembier dit que les tullistes tiendront à honneur de rester dignes de leurs camarades de la Verrerie Ouvrière, et qu'ils défendront jusqu'au bout leur syndicat, leurs salaires et la foi.

Salembier a dit ensuite que les fabricants se trouvaient dans la nécessité de rouvrir leurs ateliers, en face des réclamations de leurs acheteurs, à qui il faut qu'ils livrent leurs commandes. Donc les tullistes étant résolus à lutter jusqu'au bout, forts de l'appui qui leur est promis par le prolétariat, ils doivent remporter la victoire.

Et grâce à leur constance et à leur résolution, les patrons devront s'incliner devant la loi, qui leur assure la journée de huit heures.

La séance est levée aux cris de : Vive la grève.

L.

DRAMATIQUE SUICIDE

A FRÉVENT

Une mère qui s'asphyxie avec son enfant de cinq ans.

Un suicide, accompli dans des circonstances dramatiques, vient de causer une douloureuse impression dans la ville de Frévent.

Il y a environ neuf mois, venaient s'installer à Frévent comme gérants d'une succursale de l'épicerie « La Ruche Picarde », M. et Madame Meurisse.

M. Georges Meurisse avait épousé, vers la fin de 1898, à Rumigny (Somme), Mlle Hélène Crampon, alors âgée de 20 ans, née à Paris. Avant de venir s'installer à Frévent les jeunes époux avaient tenu à Rumigny un manège de chevaux de bois.

Leur nouveau commerce était prospère. Les époux s'entendaient bien ; ils avaient un petit garçon de 5 ans.

Rien ne faisait présumer le terrible drame qui allait se dérouler, lorsque le 28 dernier, M. Meurisse quitta sa femme.

Il se rendait à Rumigny près de son grand père malade, et devait revenir quelques jours après en compagnie d'un oncle qui devait venir passer un mois à Frévent.

Le lendemain du départ de M. Meurisse, l'épicerie resta fermée toute la journée, Mme Meurisse ne parut pas.

Les voisins s'inquiétèrent de ces faits anormaux et avisèrent le maire qui prévint la police. L'agent Pollet, avec l'aide d'un couvreur, le nommé Lemaire, put pénétrer dans la maison par une fenêtre du premier étage.

Un triste spectacle s'offrit à ses yeux. Madame Meurisse s'était suicidée et avait entraîné avec elle son enfant dans la mort.

Dans la chambre à coucher des époux Meurisse, l'enfant en chemise de nuit, était étendu en travers de son petit lit, la tête légèrement penchée ; le grand lit n'avait pas été défait, et Mme Meurisse toute habillée, était étendue dans un fauteuil et ne donnait plus signe de vie.

Le lit de l'enfant, en désordre, indiquait assez combien celui-ci avait dû souffrir et lutter contre la mort ; de l'écume sortait de sa narine gauche.

Une forte odeur d'acide carbonique se faisait sentir et suffoquait. Cependant, dans la pièce, une veilleuse brûlait encore. Deux réchauds contenaient des braises encore incandescentes. Une caisse de charbon de bois et une pelle se trouvaient près d'eux.

Deux médecins furent appelés, MM. Herbaut et Esquidie, qui constatèrent les deux décès, remontant déjà à plusieurs heures.

Mme Meurisse a laissé une lettre pour son mari. Elle a noté, jusqu'au moment où elle perdit connaissance ses impressions.

Inutile de dépeindre la douleur de M. Meurisse lorsque celui-ci est rentré de voyage. Il attribue la fatale résolution de sa femme à ce qu'elle avait eu quelques dissentiments avec sa famille.

CONGRÈS SOCIALISTE DE L'AISNE

Dimanche 6 janvier aura lieu à Guise le congrès de la Fédération socialiste du département de l'Aisne.

Il sera suivi d'une grande réunion publique où les citoyens Fournière, député, Aristide Briand, secrétaire du comité fédéral, Maurice Mondier, secrétaire de la fédération autonome du Nord et du Pas-de-Calais, et un délégué de la fédération des Ardennes, prendront la parole.

VARIÉTÉS

La Psychologie du Parapluie

Voici la saison où le parapluie devient le compagnon inséparable de l'homme. C'est un ami qui, bien différent de celui d'Ovide, ne nous abandonne que lorsque le ciel est serein, et revient fidèlement dès que reviennent les nuages. Alors, même quand il reste oisif, sa présence nous rassure. L'adversité, non sous forme de tuile, mais sous celle de douche, peut fondre sur nous. Que nous importe ? Et même— l'avez-vous remarqué ? — il suffit quelquefois de prendre son parapluie, pour que les nuées retiennent leurs cataractes, par simple esprit de contradiction.

Le parapluie n'est pas vieux, du moins dans nos pays. Il nous vient des Chinois, qui ont toujours aimé à se garantir de beaucoup de choses : de l'eau, du soleil, des Tartares, des Européens, des chemins de fer et du progrès. Il fut importé en France vers la fin du XVIIe siècle et se perfectionna peu à peu. Jusqu'alors nos ancêtres n'avaient en temps de pluie, que la ressource de s'encapuchonner dans de vastes manteaux, ou encore de rester chez eux, ce qui était le meilleur parti à cette époque moins affairée que la nôtre.

Mais le parapluie n'est pas seulement un ustensile incomparable pour arroser les jupes et les pantalons, et leur répartir impartialement la quantité de liquide destinée en principe à humecter les corsages, [illegible] un objet pourvu d'une certaine valeur symbolique. On l'a bien vu sous Louis-Philippe, lorsqu'une maligne opposition fit de cet instrument bourgeois l'emblème assez heureusement trouvé de la monarchie bourgeoise. Le coq gaulois, plusieurs fois, en poussa des cocoricos de rage. C'est que vraiment la tentative était forte, et que si jamais emblème prosaïque était qualifié pour se hisser vers les sphères royales, c'était celui qui pouvait, en vue de cette intrusion machiavélique, abuser de l'insidieux surnom de « Pépin ».

Il y a des gens qui portent toujours le parapluie lorsqu'ils s'habillent, dans le sens cérémonieux du mot. Fit-il le soleil le plus radieux, on sort l'objet de son armoire et on l'exhibe triomphalement. On n'aura pas à s'en servir, mais qu'est-ce que cela fait ? Les académiciens n'ont pas à se servir de leur épée, et ils la portent bien, cependant ! Vous reconnaissez à ces traits les bons et traditionnels paysans de certaines de nos provinces.

Il y a des gens qui ne portent « jamais » de parapluie — même quand il pleut à seaux. Nous ne visons pas ici les pauvres diables qui ne peuvent faire l'emplette de l'objet en question, bien qu'on en trouve à 40 sous chez les revendeurs, ni les originaux qui ne craignent l'hydrothérapie gratuite. Nous parlons de ces gens « ultra-select » qui foulent rarement le pavé des villes, et ont toujours une équipage à leur disposition. Nous avons entendu poser cette question : « Est-il ou n'est-il pas correct d'offrir à une opulente mariée un parapluie à manche d'or ou d'ivoire ?

Le cadeau est précieux, sans doute, peut-être artistique, mais on aura l'air de croire que Madame sera obligée quelque jour de cheminer pédestrement sous la pluie. N'y a-t-il pas là une grave injure, dont Monsieur s'il a l'humeur susceptible, viendra vous demander réparation ?

Quant au commun des mortels, qui use du parapluie, la façon de porter cet accessoire du vêtement peut fournir des indices intéressants sur leur caractère habituel ou sur les passagères dispositions de leur esprit. Nous dirions, si nous voulions employer le jargon des intellectuels du jour, que le parapluie est « représentatif d'états d'âme ».

Les uns le manient lestement, comme une canne ; les autres s'appuient dessus comme sur un bâton. Il en est qui l'empoignent par le milieu, comme un javelot. Ceux-ci le tiennent suspendu au-dessus du sol, comme s'ils avaient peur d'en salir l'extrémité, fait cependant pour reposer à terre. Ceux-là le portent sous le bras, au grand dommage des passants qu'ils peuvent heurter en se retournant eux-mêmes.

Certains résolvent le difficile problème de tenir leur main à l'abri du froid sans lâcher la poignée, et, pour cela, fourrent le tout dans leur poche, ce qui leur donne un peu l'air de l'officier qui porte l'épée. Mentionnons aussi les fantaisistes qui tiennent leur parapluie à deux mains, devant eux, horizontalement, et même ceux qui ont l'idée de le passer derrière leur dos, dans l'angle des deux coudes, barrant ainsi le trottoir ou fournissant un prétexte aux plus fâcheuses collisions. L'observateur, à première inspection, peut reconnaître l'esprit du cavalier, paresseux, prudent, hardi, pratique, distrait, sans-gêne ou même toqué des échantillons d'humanité qui défilent, esprit qu'une simple étude de leur physionomie ne trahirait peut-être pas.

Il s'agit du parapluie *fermé*. Le parapluie ouvert rétablit malheureusement beaucoup moins de choses, sans doute parce que la nécessité commune de se garantir d'un inconvénient identique tend à uniformiser momentanément les caractères.

La psychologie du parapluie cesse au moment où la pluie commence. De même, dans un ordre d'idées très différent, les nuances politiques les plus distinctes ont une singulière tendance à se fondre et à se banaliser, lorsqu'on élève au pouvoir ceux qui les représentent et que ces hommes, au lieu de jongler avec leurs principes, ont à se débrouiller comme ils peuvent sous les averses de l'opposition.

DIEGO.

Dernière Heure

Plus de 12.000 arrestations

Paris 3 Janvier. — Depuis six mois la police parisienne opère chaque nuit des rafles considérables dans le monde des rôdeurs et des fleurs de trottoir.

Le chiffre total des arrestations au 31 décembre se monte à 12.970.

Sur ce nombre 9,340 ont été maintenues.

L'épuration continue.

UNE RUE INCENDIÉE A LYON

Lyon, 3 janvier. — Un énorme incendie s'est déclaré ce matin à Lyon. Presque toute la rue de Béarn a été la proie du feu qui s'est déclaré dans l'entrepôt d'un droguiste.

Il n'y a qu'un seul blessé.

Quatre maisons et vingt entrepôts sont détruits.

L'enquête ouverte sur les causes de l'incendie a prouvé que le sinistre est dû à une explosion qui s'est produite dans l'entrepôt.

Un jeune garçon a eu les deux mains brûlées très profondément.

Les dégâts se montent à 200,000 francs.

Six ouvriers ont eu leur mobilier complètement brûlé. Ils vont se trouver dans le plus grand dénûment.

UN FORÇAT INNOCENT

Paris, 3 janvier. — M. de Lanessan, ministre de la marine, vient d'adresser la lettre suivante à M. Le Moigne, député de Cherbourg :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le sieur Voisin, ancien soldat condamné aux travaux forcés à perpétuité pour assassinat et qui a été gracié au bout de peu de temps, son innocence paraissant évidente.

« Cet homme sollicite son admission exceptionnelle comme boulanger à la manutention de la marine de Cherbourh.

« D'après les renseignements que m'a fournis M. le préfet du premier arrondissement maritime, Voisin réunit les conditions d'âge et les aptitudes physiques et professionnelles voulues et son admission dans le service semble devoir être bien accueillie par le personnel ouvrier.

Dans ces conditions et sans attendre l'issue du recours en revision du sieur Voisin, j'ai décidé que cet homme serait admis comme boulanger à partir du premier janvier 1901.

« Je suis heureux de pouvoir dans la circonstance, seconder l'intérêt que vous portez à votre compatriote.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

ARRIVÉE DE ROBERTS A LONDRES

Un conquérant sans conquête

Southampton, 3 janvier. — Lord Roberts, qui a passé la nuit à bord du « Canada », a débarqué à la « Docks Station », ce matin, à dix heures.

Le généralissime de l'armée anglaise a été reçu au ponton par le maire, le brigadier général Crichton et de nombreux officiers.

Une foule considérable, massée sur les quais, les matelots à bord des navires ont acclamé lord Roberts qui a été conduit à la Hartley institution pour y recevoir dans un riche coffret d'or le parchemin tout enluminé lui attribuant les droits de citoyen de Southampton.

Sur le parcours, les honneurs militaires ont été rendus par les Royal Engineers ; « le premier Hants Volunteer artillery » et le deuxième « Volunteer